

RCS : MACON
Code greffe : 7106

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00173
Numéro SIREN : 828 996 793
Nom ou dénomination : 2HIF

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2023 sous le numéro de dépôt B2023/002276

4 AOUT 2023

B-2276

BILAN ACTIF

**TRIBUNAL de COMMERCE
de MACON**

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains	136 500		136 500	136 500			
	Constructions	738 530	70 829	667 701	686 166	18 465	2.69	
	Installations techniques, matériel et outillage	21 532	1 956	19 576	19 576			
	Autres immobilisations corporelles	743 653	309 122	434 531	377 107	57 424	15.23	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes				12 359	12 359	100.00		
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	2 753 100		2 753 100	2 753 100				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	120		120	120				
Total II	4 393 435	381 907	4 011 528	3 965 352	46 176	1.16		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises	28 578		28 578	28 578	28 578		
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	7 314		7 314	24 911	17 597	70.64	
	Autres créances	207 961		207 961	270 947	62 986	23.25	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	32 907		32 907	64 511	31 603	48.99		
Charges constatées d'avance (3)	3 241		3 241	6 462	3 221	49.85		
Total III	280 001		280 001	366 831	86 830	23.67		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 673 436	381 907	4 291 530	4 332 183	40 653	0.94		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 753 100) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	2 753 100	2 753 100				
	Réserves						
	Réserve légale	67 787	67 145	642	0.96		
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	960 510	981 348	20 838	2.12		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	78 492	12 841	65 650	511.24		
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
Total I	3 859 888	3 814 434	45 454	1.19			
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	416 385	504 294	87 909	17.43		
	Concours bancaires courants	118	117	1	0.95		
	Emprunts et dettes financières diverses	6 724	127	6 597	NS		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 952	7 555	602	7.97			
Dettes fiscales et sociales	1 161	5 656	4 494	79.46			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	300		300				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	431 641	517 749	86 107	16.63		
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		4 291 530	4 332 183	40 653	0.94		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

135 684 133 796

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022			Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2021	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	232 754		232 754	208 340		24 414	11.72
Chiffre d'affaires NET	232 754		232 754	208 340		24 414	11.72
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			7 664	7 432		232	3.13
Autres produits			49	6		43	725.30
Total des Produits d'exploitation (I)			240 467	215 778		24 689	11.44
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			28 578			28 578	
Variation de stock (marchandises)			28 578			28 578	
Achats de matières premières et autres approvisionnements				471		471	100.00
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			171 170	185 962		14 792	7.95
Impôts, taxes et versements assimilés			10 749	8 092		2 657	32.83
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			146 316	115 359		30 957	26.84
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			2	47		44	95.22
Total des Charges d'exploitation (II)			328 237	309 931		18 306	5.91
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			87 769	94 152		6 383	6.78
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	142 500	85 500	57 000	66.67
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1	44	43	98.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	142 501	85 544	56 957	66.58
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	3 484	3 252	233	7.16
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3 484	3 252	233	7.16
2. Résultat financier (V-VI)	139 016	82 292	56 724	68.93
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	51 247	11 860	63 107	532.10
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 480		2 480	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	61 567	53 183	8 383	15.76
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	64 047	53 183	10 863	20.43
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	180	80	100	125.19
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	36 622	28 402	8 220	28.94
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	36 802	28 482	8 320	29.21
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	27 245	24 701	2 543	10.30
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	447 015	354 505	92 509	26.10
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	368 523	341 664	26 859	7.86
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	78 492	12 841	65 650	511.24

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier 101 713 103 656

Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées 142 500 85 500

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

NIKI Expertise comptable

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	12
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	12
Permanence ou changement de méthodes	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	14
Etat des provisions	14
Etat des échéances des créances et des dettes	14
Composition du capital social	15
Evaluation des immobilisations corporelles	15
Evaluation des amortissements	15
Titres immobilisés	15
Evaluation des créances et des dettes	16
Dépréciation des créances	16
Produits à recevoir	16
Charges à payer	16
Charges et produits constatés d'avance	16
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	17
Informations en matière de crédit bail	17
Liste des filiales et participations	18

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 291 529.75 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 232 754.15 Euros et dégagant un bénéfice de 78 491.67 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société n'est pas directement impactée par les événements qui ont commencé le 24 février en UKRAINE.

Cependant, elle pourrait connaître des difficultés d'approvisionnements ou encore des tensions sur ses charges de structure (chauffage, électricité, etc...)

Conformément aux principes comptables, aucune écriture n'a été comptabilisée dans les comptes au 31.12.2022.

Au moment de l'arrêté des comptes, il était difficile d'estimer l'impact financier de cet événement sur la société et de se prononcer sur une éventuelle incidence sur ces perspectives d'avenir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	136 500		
Constructions sur sol propre	738 530		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			21 532
Installations générales agencements aménagements divers	31 210		6 840
Matériel de transport	554 074		213 100
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 503		
TOTAL	1 470 817		241 473
Autres participations	2 753 100		
Prêts, autres immobilisations financières	120		
TOTAL	2 753 220		
TOTAL GENERAL	4 224 037		241 473

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			136 500	
Constructions sur sol propre			738 530	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			21 532	
Installations générales agencements aménagements divers			38 051	
Matériel de transport		72 075	695 099	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			10 503	
TOTAL		72 075	1 640 215	
Autres participations			2 753 100	
Prêts, autres immobilisations financières			120	
TOTAL			2 753 220	
TOTAL GENERAL		72 075	4 393 435	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	52 364	18 465		70 829
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 956		1 956
Installations générales agencements aménagements divers	4 548	3 656		8 204
Matériel de transport	209 654	121 245	35 453	295 446
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 478	994		5 472
TOTAL	271 044	146 316	35 453	381 907
TOTAL GENERAL	271 044	146 316	35 453	381 907

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	18 465				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 956				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 656				
Matériel de transport	121 245				
Matériel de bureau informatique mobilier	994				
TOTAL	146 316				
TOTAL GENERAL	146 316				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	120		120
Autres créances clients	7 314	7 314	
Taxe sur la valeur ajoutée	30 341	30 341	
Groupe et associés	177 600	177 600	
Débiteurs divers	20	20	
Charges constatées d'avance	3 241	3 241	
TOTAL	218 636	218 516	120

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	258	258		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	416 245	120 288	223 836	72 121
Fournisseurs et comptes rattachés	6 952	6 952		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 161	1 161		
Groupe et associés	6 724	6 724		
Autres dettes	300	300		
TOTAL	431 641	135 684	223 836	72 121
Emprunts souscrits en cours d'exercice	40 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	127 917			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	6 724			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000	27 531			27 531

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	40 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 800
Total	1 800

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	258
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 114
Total	4 373

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 241
Total	3 241

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	184 374
Total	184 374

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 9/01/2018 souscrit auprès de la BRA
 Montant initial de cette garantie : 200 000
 Montant restant dû en capital : 60 699
 Nature de la sûreté réelle : Prêteur de denier

Emprunt du : 31/01/2018 souscrit auprès de la BRA
 Montant initial de cette garantie : 120 000
 Montant restant dû en capital : 36 419
 Nature de la sûreté réelle : Prêteur de denier

Emprunt du : 27/12/2018 souscrit auprès de la BRA
 Montant initial de cette garantie : 200 000
 Montant restant dû en capital : 87 259
 Nature de la sûreté réelle : Prêteur de denier

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				363 873	363 873
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				119 694	119 694
- dotations de l'exercice				86 150	86 150
Total				205 844	205 844
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				170 038	170 038
- exercice				90 057	90 057
Total				260 095	260 095
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				55 949	55 949
- entre 1 et 5 ans				38 774	38 774
Total				94 723	94 723
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				18 298	18 298
- entre 1 et 5 ans				7 535	7 535
Total				25 833	25 833

2HIF

Société par actions simplifiée au capital de 2 753 100 euros
58 rue de la Grisière
71000 MACON
RCS MACON 828 996 793

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 78 492 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice : 78 492 euros
- Prélèvement sur le compte « Report à nouveau » 15 432,60 euros

Affectation

- Réserve légale : 3 924,60 euros
- Distribution de dividendes : 90 000,00 euros

TOTAUX 93 924,60 euros 93 924,60 euros

Mise en paiement des dividendes

Le dividende unitaire est donc de 3,27 euros environ par action et sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Rappel des dividendes distribués :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour l'exercice précédent, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2020	33 037,20	0	
31 décembre 2020	5 500		
31 décembre 2019	27 531	0	

ADOPTION

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité par décisions de l'associé unique du 26 juin 2023.

Certifiée conforme
Le Président
Monsieur Régis HUBERT



91, rue Pouilly-Loché
71000 Mâcon

☎ 03 85 32 80 34 - 06 58 82 15 72
✉ anthony.agier@eca.nexia.fr

2HIF

SASU au capital de 2 753 100 €
58 Rue de la Grisière
71000 MACON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

91, rue Pouilly-Loché
71000 Mâcon

☎ 03 85 32 80 34 - 06 58 82 15 72
✉ anthony.agier@eca.nexia.fr

A l'associé unique de la société 2HIF,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2HIF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les immobilisations financières, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 2 753 100 euros, sont évaluées à leur coût d'acquisition selon les modalités décrites dans la note « Titres immobilisés » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mâcon, le 9 juin 2023

GELAS AUDIT
Anthony AGIER

Commissaire aux Comptes

